

Renaud Dulong, *Le témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*

Monsieur Jacques Guilhaumou

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Guilhaumou Jacques. Renaud Dulong, *Le témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*. In: Mots, n°59, juin 1999. « Démocratie » Démocraties. pp. 138-140;

[http://www.persee.fr/doc/mots\\_0243-6450\\_1999\\_num\\_59\\_1\\_2560](http://www.persee.fr/doc/mots_0243-6450_1999_num_59_1_2560)

---

Document généré le 13/06/2016

de corpus ? Il apparaît sûrement comme un ouvrage hybride. Personnellement je le perçois comme un ouvrage d'analyse de discours à entrées lexicales. Un point de vue d'analyse de discours traverse tous les articles, seule la présentation alphabétique lui donne l'apparence d'un dictionnaire, et l'objectif des articles est, au moins autant la détermination des différences d'usage entre émetteurs que la signification des entrées. La deuxième concerne la prospective politique : les auteurs montrent bien que l'affinité lexicale la plus grande est entre la CGT et la CFDT. Ils montrent aussi un éloignement lexical relatif entre les deux centrales en deuxième période. Ce mouvement discursif préparait-il le rapprochement politique qui vient de se produire entre les deux confédérations ? Comment faut-il interpréter les proximités lexicales ?

Enfin, je ne voudrais pas terminer ce compte rendu sans rendre hommage à la qualité éditoriale de l'ouvrage, car celle-ci facilite grandement l'accès à son contenu.

*Pierre Lafon*

Renaud DULONG, *Le témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1998, 237 p.

D'un point de vue cognitif, le témoignage oculaire se fonde sur les facultés naturelles de la perception. Le sociologue R. Dulong étend cette « naturalité » aux raisons pratiques déployées par le témoin dans des circonstances sociales précises. Le témoignage oculaire devient ainsi un *objet social* appréhendé dans un cadre anthropologique renouvelé.

En effet, le témoin oculaire préside au moment inaugural de l'évènement ; le premier, il atteste. Son corps et son langage présentent l'évènement à partir de l'énoncé « J'y étais ». Un tel témoin, toujours-premier, actualise ce qui est relaté à partir d'un acte autoréférentiel, acte de langage de nature performative qui intronise l'évènement dans l'espace public.

Par ailleurs, sa *parole instituante* est d'emblée saisie dans un rapport intersubjectif propre à son contexte de réception. Il bénéficie bien d'une présomption de sincérité, de plausibilité de la part de son auditoire : il permet, en effet, à chacun, acteur plutôt que spectateur de son trajet biographique, de conférer à son environnement social un sens commun, partagé. Il participe de la formation d'une conviction commune.

C'est à ce double titre, factualisation et véracité, que l'auteur

peut affirmer que l'usage du témoignage oculaire procède d'une « institution naturelle » d'autant plus visible qu'elle s'ajuste aux circonstances. Ainsi, l'accomplissement verbal du témoignage est tributaire d'un ensemble de règles et de pratiques courantes dans l'échange conversationnel : il se concrétise dans des constituants institutionnels de nature syntaxique du type : « Je l'ai vu », « j'y étais ».

Soucieux de dégager les traits caractéristiques de cette « institution naturelle » du témoignage, l'auteur interroge des *contextes typiques* sur la base de documents publiés plutôt que sur des résultats d'enquêtes sociologiques. C'est ainsi qu'il s'attarde longuement sur deux manifestations du témoignage historique, l'une, reconstruite sur la base d'une critique externe des récits de la vie au front pendant la première mondiale par Jean Norton Cru, l'autre, élaborée par Primo Levi à partir d'un regard rétrospectif sur une existence témoignant de la déportation à Auschwitz qui pose plus largement le problème par le témoignage des survivants.

Défini comme un récit certifié par sa présence à l'évènement raconté, donc réalité hautement certifiée d'un évènement passé, le témoignage oculaire nous introduit donc au phénomène de la « certification autobiographique » qui engage non seulement le témoin, mais aussi les autres spectateurs de l'évènement à travers son premier regard. Plus précisément, le témoignage n'est plus, dès son premier contact avec les acteurs de l'évènement, la seule affaire du témoin : les récipiendaires de son récit participent aussi à l'institution de l'évènement. Ainsi, se concrétise une communauté d'êtres humains partageant une même sensibilité dans leur rapport au monde.

Le récit du témoin oculaire devient par là même récit collectif : il certifie de la véracité historique, comme dans le cas de la Shoah. Il se construit dans un rapport aux autres adéquat aux circonstances par sa capacité instituante de la factualité de l'évènement à l'intérieur de l'espace public. À l'encontre d'un observateur prétendument désengagé qui pense pouvoir cerner la réalité de l'évènement par une opération de construction en surplomb, la parole du témoin rend visible la manière dont se factualise un évènement. À ce titre, toute tentative de réduire le témoin oculaire à un simple instrument de factualisation se heurte à son rôle inaugural qui donne au mouvement, à l'évènement, son sens sous le regard de ses spectateurs.

Ainsi se précise, avec cette investigation sur le rôle du témoin oculaire, ce que peut être une sociologie de la factualité, de la

naturalité sociale qui se révèle aussi une sociologie du sens commun, de la croyance. Il est ici question de la véracité des pratiques langagières du témoignage, en deçà de toute réduction du discours à un simple agencement de figures de rhétoriques. S'appuyant au plan philosophique sur la *Phénoménologie de la perception* de Merleau-Ponty, le travail de l'auteur n'investigue pas plus avant le témoignage des autres sens que la vue. C'est donc une piste qui reste à explorer.

Cependant, l'auteur conclut sur un point essentiel en matière d'usage du témoignage dans le travail de l'historien. Il montre, comme nous l'avions déjà fait dans notre travail cité sur « La mort de Marat », qu'une telle mise en intelligibilité de la « naturalité » du témoignage contredit la démarche historiographique.

D'un côté, celui du témoin, il est question de l'intelligibilité de l'évènement à travers sa factualisation, de l'autre, avec l'historien professionnel, il est essentiellement question de la signification des faits historiques dans le temps présent : à l'ordre « naturel » de la constitution des évènements passés s'oppose l'ordre de leur interprétation qui leur confère valeur de réalité historique aux yeux des contemporains.

Bref, l'historien est mal à l'aise face au *toujours-premier récit* du témoin, il préfère souvent l'ignorer, le recouvrir par l'argumentation des discours suivants les premières narrations de l'évènement. Il nous plonge ainsi dans l'interprétation sans fin de la série illimitée des discours sur l'évènement construits jusqu'à nos jours, à défaut de pouvoir rendre visible la fabrication initiale du nom de l'évènement. Et pourtant, il est possible d'appréhender la totalité de la factualisation de l'évènement à partir du document d'archives sous la forme d'une configuration d'énoncés disséminés et contextualisés décrivant un trajet de l'annonce de l'évènement à sa nomination. En adoptant une position anti-historiographique affirmée, il ne s'agit donc pas de substituer à la réalité historique une autre réalité plus discursive, mais de rendre visible le processus « naturel » qui permet à la communauté des historiens d'avoir la certitude de parler, à propos de tel ou tel évènement, du même fait.

*Jacques Guilhaumou*